

# FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

AVRIL - MAI - JUIN 2023 - N°

112

## Dans ce numéro...

- Éditorial
- Opérations IA-IPR : mobilité, concours, titularisation
- Agenda social : un fleuve pas tranquille
- Vie fédérale et syndicale : congrès, instances
- Société : autisme
- Collège et lycée : quelles nouvelles ?
- Académies : Orléans-Tours
- Europe et international : Tchad
- Adhésion

**Directeur de la publication**  
Christian Champendal

**Rédacteurs en chef**  
Christian Champendal  
Mohammed Darmame  
Danielle Kunemann  
Marie Musset

**Impression**  
Tactic Impressions  
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659  
5 numéros par an

## Contact

**Mail**  
snia-ipr@unsa-education.org

**Site Internet**  
<http://snia-ipr.fr/>



**Nouveau site,  
nouveau bulletin d'adhésion,  
nouvelle modalité de paiement !**

## un fleuve pas tranquille...



L'UNSA Éducation agit avec Solidarité laïque dons sur la plateforme « [Soutenons tous les réfugié.es en provenance d'Ukraine](#) ». Soutenons tous les réfugié•es ! (déduction fiscale de 66% de la somme versée)

# Snia-ipr





« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES  
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC  
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

## Snia-ipr



## Un fleuve vraiment pas tranquille !

*« Nous vivons avec quelques arpents de passé, les gais mensonges du présent et la cascade furieuse de l'avenir. Tiens vis-à-vis des autres ce que tu t'es promis à toi seul. Là est ton contrat ».*

René Char

**Chères et chers collègues,**

Le mouvement social contre la réforme des retraites depuis janvier, face à un projet injuste, a provoqué le rejet de la population. L'issue questionne sur l'état de nos institutions, une forme de brutalité, notre santé démocratique. L'ensemble perçu très sévèrement à l'international, a redonné élan aux organisations syndicales, laissant entrevoir "un renouveau" ; hélas la victoire syndicale n'est pas au rendez-vous. Dans un article récent, Paul Cassia, professeur de droit public constate « un recul inouï des libertés publiques » qui donne à réfléchir et penser pour agir !

Séquence décidément très compliquée, des journées d'émeutes ont suivi, suite à la mort de Nahel Merzouk, l'adolescent tué par un policier le 27 juin, émeutes qui rappellent celles de 2005 avec peut-être une explosivité supérieure due au contexte général : crise sanitaire, gilets jaunes, inflation. Le malaise a frappé également notre syndicat l'UNSA, suite à un communiqué de presse commun Alliance-Unsa Police, vendredi 30 juin, désavoué par Laurent Escure (SG de l'UNSA) et Frédéric Marchand (UNSA Education).

Les constats convergent au sein de notre fédération sur la situation de tous les agents de notre ministère et plus largement dans les versants de la fonction publique dans de nombreux secteurs : attractivité, recrutement, malaise, souffrance au travail. Le service public est un bien social précieux.

L'agenda social « missions et métier des IA-IPR et IEN » s'est poursuivi. Le protocole demandé au directeur de l'encadrement se met peu à peu en place : délais de prévenance, transmission des documents. Un bilan de santé des corps d'inspection reste à suivre. Si des engagements ont été pris pour un travail « sérieux et rigoureux », une « opportunité à saisir en prenant le temps qu'il faut », la proposition d'un service académique de l'inspection par la DE, relayée par l'IGESR, comme à l'agenda précédent, nous a interloqués. Les corps d'inspection savent organiser collectivement leur travail, il y en a trop et la nouvelle circulaire de missions le montre, qui inscrit en plus les évaluations d'établissement, le contrôle de l'instruction en famille et du privé hors contrat. En quoi un service avec un chef à sa tête, résoudrait-il l'équation ? Nous savons écoper, seulement il y a trop d'eau dans la barque ! Rendez-vous a donc été sollicité auprès du Cabinet, le 5 juin avec les collègues du SI.EN UNSA, pour le rappeler. Un troisième rendez-vous de l'agenda le 22 juin puis celui du 5 juillet ont abouti à la finalisation de la note qui se poursuivra par les discussions autour de l'organisation à la reprise en septembre. Des comptes-rendus sont dans ces pages.

Les effets de la réforme du lycée sur l'organisation et la pédagogie, de celle du collège, « sans chamboulements », sont développés par la focale des Sciences et technologies. Des séries de réunions avec la DGESCO, les instances ont certes été « consultées » mais force est de constater que la qualité du dialogue n'y est pas. Les annonces coperniciennes de possible retour des épreuves de spécialité en juin montrent, comme nous avons eu l'occasion de dire à diverses reprises, sur divers sujets, que des fois nous aimerions même nous tromper !

La plus-value de nos métiers demeure toujours et encore la pédagogie, investir dans l'éducation est rentable. Les corps d'inspection, dont les IA-IPR, ont l'expertise et la reconnaissance des équipes.

**Belle pause estivale !**

**Prendre soin de nous et penser aux autres.**

**Solidarité Laïque :**

**«Soutenons tous les réfugié•es en provenance d'Ukraine»**

**Soutenons tous les réfugié•es**

**Christian Champendal**

Secrétaire général du Snia-ipr UNSA



## Compte rendu

## Snia-ipr


**Compte rendu de la quatrième réunion de l'agenda social consacrée aux corps d'inspection « missions des IA-IPR et des IEN » - mercredi 5 juillet 2023**

Direction de l'encadrement : P. Moya, V. Auber, S. Callut, M. Rousseaux; IGESR : A. Szymczak - Organisation syndicales : C. Champendal, M. Musset, P. Janvier (SNIA-IPR UNSA), J-François Gaboret, S. Collet, E. Jardon, P. Roumagnac (SI.EN UNSA); E. Nicolet, A. Castel, A. Lambertucci (SUI-FSU)

L'objectif de cette quatrième séance du GT des corps d'inspection est double : finaliser le projet de circulaire des missions pour une publication synchrone à la rentrée avec la circulaire de rentrée du ministre d'une part, et ouvrir la discussion future sur l'organisation des missions et de la gouvernance académique.

Notre intervention liminaire récapitule les conditions de déroulement de l'agenda, après un départ tardif il s'est accéléré depuis la précédente séance avec un projet plus abouti qui nous a été transmis. Nous émettons le souhait de prendre le temps nécessaire pour un travail sérieux et rigoureux de finalisation d'un texte qui, au-delà de tous les collègues, s'adressera à de nombreux agents de notre ministère, enseignants, cadres administratifs, personnels de direction, d'encadrement et recteurs. Nous proposons de faire encore les navettes nécessaires, le texte ayant suscité des échanges et débats y compris au sein de notre fédération entre les 2 OS représentatives des IEN et des IA IPR.

La question de l'organisation en service académique d'inspection (avec un chef de service) nécessite et nécessitera à l'évidence discussions et clarifications. Nous rappelons des principes généraux avant de rentrer dans le détail du texte et du choix

de termes : collégialité, décanat, programme de travail académique, relation directe avec l'autorité hiérarchique, priorisation, charge individuelle et collective de travail, capacité de prospective.

Le Directeur entend cette demande même s'il souhaite synchroniser la parution de la circulaire avec la rentrée. Il mentionne les attentes des collègues, que nous représentons, en termes de clarifications. La distinction entre les volets missions et organisation en académie est rappelée.

Le travail poursuivi sur la nouvelle version, 26<sup>ème</sup>, de la circulaire montre la prise en compte d'éléments supplémentaires par rapport à la précédente, dont nombre de nos propositions élaborées conjointement avec le SI.EN-UNSA.

Outre des débats de fond sur des points tels que l'accompagnement, la formation et les moyens afférents, le champ de la délégation rectorale, les diverses fonctions/missions et les liens de rattachement de catégories d'IEN, la relecture complète en séance permet d'améliorer encore le texte et d'accepter une ultime navette de relecture prochaine avant validation par les OS.

**En ouverture de la seconde question**, la direction propose après le débat nécessairement général du jour de tenir une série de réunions de septembre à décembre en vue de clarifier les lignes y compris juridiques et d'affiner les contours du projet. À l'issue, une expérimentation limitée à quelques académies volontaires, d'une durée d'un an, pourrait être lancée dès janvier 2024, puis une évaluation du projet en juin 2024 pour savoir s'il convient de le généraliser.

La discussion du jour rappelle nos plus grandes réserves et nos attentes d'arguments convaincants (au-delà de l'intime conviction du DE ou des impressions de l'IGESR !), ce projet de service académique d'inspection faisait partie de l'agenda social précédent, nos positions et nos propositions sont connues : l'agilité collégiale sous l'égide de doyens dotés de moyens, la contribution directe au pilotage académique via les doyens au sein de la direction académique, la réflexion prospective en dehors des priorités du moment, l'évaluation par le recteur.

Textes officiels et rapports depuis 2011 montrent régulièrement la difficulté historique de l'exercice et ses ambiguïtés\* (circulaire relative à l'organisation des missions et à la gouvernance académique, décret de 2012, rapport consécutif de l'IG de 2013, 2016 et 2020).

Les discussions seront à l'évidence intenses comme le fut la séance de ce jour. Le bilan demandé sur des collègues dont le fonctionnement serait insatisfaisant est écarté. L'expérimentation, si elle avait lieu, appelle de solides garanties, un réel bilan initial devrait être établi selon des contours à définir de façon rigoureuse et objective, qui mènerait le cas échéant à une suspension totale et sans délai du projet, le directeur en convient.

**La question du protocole d'évaluation des inspecteurs** est ensuite posée, la lettre de mission triennale inscrite dans la circulaire de missions, le rapport annuel d'activité support auto évaluatif, contribuant à l'évaluation finale triennale avec entretien, menée par le recteur autorité directe (notre proposition depuis longtemps) fait consensus et semble faire son chemin auprès de la direction. Il s'agira également d'élaborer un référentiel d'évaluation simplement opératoire.

Nous sollicitons l'envoi des dates de réunions à venir et remercions nos interlocuteurs pour cet échange ouvert et franc. Le SNIA-IPR s'engage à renvoyer toutes les propositions alternatives à ce futur service doté d'un chef, qui permettront de répondre vraiment aux difficultés que nous rencontrons, sans en ajouter de nouvelles et viser non pas la mise sous tutelle d'un corps d'inspecteurs, mais la qualité du service rendu aux élèves.

<https://www.education.gouv.fr/les-effets-de-la-mise-en-oeuvre-du-decret-ndeg-2012-16-du-5-janvier-2012-relatif-l-organisation-8981>

Les inspections générales ont analysé la mise en œuvre du décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique, dit "décret gouvernance". L'enquête a révélé une grande diversité dans l'application du décret d'une académie à l'autre, due aux différentes lectures possibles d'un décret non dépourvu d'ambiguïté. Certaines lignes de force se dégagent sur le positionnement de l'encadrement - Recteur, Secrétaires généraux d'académie, DASEN - et la collégialité du pilotage, sur la stabilisation juridique des dispositifs de mutualisation des services, sur le pilotage académique du premier...

### **Rendez-vous avec Laurent CRUSSON, Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - lundi 05 juin 2023**

Direction : L. Crusson, P. Moya, G. Marin, B. Dély - Organisations syndicales : P. Roumagnac, J-F. Gaboret, S. Collet (SI.EN UNSA); C. Champendal, M. Musset, P. Janvier (SNIA-IPR UNSA).

Sollicitée par le SI.EN et le SNIA-IPR, cette réunion fait suite au second GT de l'agenda social du 17 avril, au vu des conditions insatisfaisantes, en vue de demander à nouveau une véritable méthode pour un travail « sérieux et rigoureux » : un calendrier global, la transmission de documents de travail en amont et une réelle négociation raisonnée pour un dialogue de qualité. Il s'agit d'alerter encore sur la situation des corps d'inspection et d'évoquer des axes de progrès.

### **1 - Missions**

Sur la forme, il s'agit de préciser la méthode de travail sur les missions et l'organisation des corps d'inspection en académie. Il s'agit d'éviter le fait accompli de la précédente réunion du 17/04 et de l'annonce le 31/05 à l'IH2EF, de discuter vraiment nos propositions. Tenir des audiences séparées, recteurs et DASEN d'un côté, inspecteurs de l'autre, sans croiser les avis, partager

les nécessités, suggère des exigences imposées a priori dont nous n'avons pas la teneur ni les arguments.

Sur le fond, seront abordées lors des prochaines réunions les 22/06 et 05/07, la question des missions et leur circulaire d'une part, dont nous attendons un projet plus abouti en amont. À partir de septembre, nous espérons un véritable dialogue à propos de l'organisation des corps d'inspection en académie d'autre part, de même pour la question statutaire.

Des constats sont partagés entre collègues d'inspecteurs, dans l'objectif d'amélioration du service auprès des élèves, et donc des professeurs. Corps de conseil (Recteur, DASEN, CE, professeurs), de pilotage (enseignements, formations, examens, etc.) et d'expertise (IG, services, etc.), la proposition d'un service des corps d'inspection faite par la DE, à partir de rapports, comptable pour ce qui concerne celui de la Cour des comptes ou en simple analogie de la nouvelle organisation de l'IGESR pour le rapport "Flash", sans analyse suffisante, sans preuve de nécessité, ni d'amélioration, relève d'une méconnaissance de l'apport des inspecteurs en académie et au système éducatif.

Induisant un déclassement professionnel de n-1 à n-3 du recteur, dans un contexte accru de faible attractivité, inadapté à la réalité de notre métier, un service des corps d'inspection constitue une ligne rouge déjà tracée lors du précédent agenda social, sans nouvel argument.

Induisant un risque de dysfonctionnements à venir dans le cadre du respect de 1607 heures non dérogoires, ce service serait en difficulté immédiate, les missions ne seraient plus recouvertes comme actuellement, résultat de l'engagement des inspecteurs. L'idée que l'évaluation des inspecteurs, trop lourde pour les recteurs, parce qu'elle devrait être annuelle en lien avec le CIA, quand le CIA n'est pas garanti d'une année sur l'autre, n'est pas recevable. De plus, il n'est nul besoin de créer un service pour évaluer des personnels, encore moins de nouvelles fonctions administratives de chef de service pour rendre compte au recteur, ce que nous faisons déjà dans nos rapports d'activité annuels ou nos entretiens.

#### Notre analyse :

- a. Un/des doyen/s ou co-doyens avec les moyens nécessaires pour animer des réflexions prospectives, autorise une **collégialité horizontale agile avec partage de valeur intellectuelle**, l'inter-collégialité des premier et second degrés peut être développée, un bureau des doyens IA-IPR et IEN, des référents des collèges d'inspecteurs en lien avec les DASEN, constituent une organisation cohérente.
- b. Instaurer un chef de service irait à l'encontre d'une organisation moderne (d'autant plus nécessaire pour les grosses académies) qui tend à réduire le middle management et traiter en direct avec les opérateurs pour une meilleure productivité. Cette organisation est en opposition

totale avec le modèle pyramidal d'un chef de service de l'inspection. **La collégialité que nous appliquons actuellement est efficiente, seulement la charge de travail est trop lourde.**

- c. L'entreprise se réinvente sans cesse pour gagner en compétitivité. Nous voulons **une organisation apprenante et efficiente**, or ré-instaurer un service avec un chef de service alourdirait l'organisation, centraliserait la décision, serait une régression.
- d. En réduisant la ligne hiérarchique à son minimum, le collège des inspecteurs IA-IPR et IEN second degré donne à chaque inspecteur:
  - Une liberté d'action,
  - Des moyens pour organiser son travail dans le respect d'un cadre d'action préalable,
  - **Un pouvoir créatif qui entraîne une responsabilité accrue** (posée dans une lettre de mission). Cela permet l'initiative personnelle : chaque inspecteur s'exprime et agit plus librement. Il sort du carcan vertical qui l'oblige à s'aligner sur une ligne descendante. La fluidité dans le travail installée permet à chaque inspecteur de se concentrer efficacement sur ses objectifs. Si le ministère veut que les inspecteurs aient des appétences à la responsabilité alors il faut laisser le fonctionnement collégial, sans instaurer un échelon hiérarchique intermédiaire.
- e. **L'évaluation par le recteur, supérieur hiérarchique direct**, au terme de 3 à 4 années sur un ensemble de missions, calqué sur le calendrier de réévaluation du RIFSEEP (IFSE et CIA), sur la base des LDM et des RA annuels adressés au recteur ;
- f. Dans les grandes académies : insister davantage sur **des auto-évaluations des lettres de mission, par exemple en conclusion du rapport d'activité annuel** ;
- g. **La présence systématique des doyens IA-IPR et IEN, conseillers, au nom des collèges d'inspecteurs, dans les CoDir académiques contribuera au pilotage académique** (depuis 2012, la gouvernance académique positionne le SG en conseil et expertise).
- h. Un retour des **programmes de travail académiques (PTA)** permettra aux recteurs de fixer des lignes, des champs, des contenus, des priorités annuelles (depuis 2015, les PTA ont disparu au profit d'une politique de l'immédiateté qui contribue à déconnecter le pilotage du pédagogique) ;
- i. **Le lien fonctionnel avec les services** est essentiel au fonctionnement. Il s'agit de reconnaître nos apports, notre expertise et surtout notre expérience sur la technicité des dossiers (DEC, DEP etc.), garants de la continuité des procédures et des fonctionnements efficaces ;



- j. **Des marges de manœuvre, d'auto-saisine** sont nécessaires pour anticiper les évolutions possibles ou les nécessités d'actualité (devoirs faits, AP, Heure de 6<sup>e</sup>, etc.). L'expertise d'action va de pair avec l'anticipation ;
- k. **La nouvelle circulaire des missions doit permettre de prioriser tâches et missions**, un calibrage fin, quantitatif et qualitatif, est nécessaire. Nous avons proposé d'y contribuer, par des exemples académiques de dossiers collectifs/collégiaux, disciplinaires et transversaux, assortis d'une volumétrie et aboutir aux 1607H réglementaires non dérogoires. Néanmoins, serait théorique du fait de variabilité inévitables, variabilité intra personnelle, variabilité inter personnelle, variabilité de l'avancement d'un dossier, variabilité de priorités, variabilité des contextes académiques, etc.). Ce qui va à l'encontre d'un service et chef de service qui introduirait de la rigidité dans les fonctionnements et décisions.

## 2 - Statutaire

Le Directeur adjoint entend notre demande d'urgente amélioration des conditions matérielles (circulaires académiques des frais) en lien avec l'attractivité du métier et des nécessaires conditions du recrutement, qui depuis 2018 attestent de difficultés chroniques.

Une réponse indiciaire est privilégiée, la piste du corps des administrateurs de l'État est évoquée. Des réponses indemnitaires sont également envisageables. La mise en place, parfois difficile, de la prime REP/REP+ et l'amélioration de la mise en œuvre du RIFSEEP dans son versant IFSE ainsi que dans une moindre mesure celui du CIA sont à suivre de près. La question d'une prime supplémentaire n'a pu être évoquée.

**Cette réunion a permis d'exprimer nos arguments sur l'organisation du travail et notre opposition à un service des corps d'inspection.**

Les prochaines réunions du GT permettront un travail conceptuel et technique sur une nouvelle circulaire que nous ne demandons pas, tant les difficultés sont autres. Une redéfinition avec priorisation des missions doit être discutée précisément. Des avancées sont attendues sur les plans indiciaire et indemnitaire.

Nous remercions nos interlocuteurs pour leur écoute et nos échanges. Nous attendons des évolutions sur la méthode comme sur les contenus dans les semaines à venir, qui montreraient que nous sommes aussi entendus.



### Compte rendu de la seconde réunion de l'agenda social consacrée aux corps d'inspection « missions des IA-IPR et des IEN » - lundi 17 avril 2023

Direction de l'encadrement : P. Moya, G. Marin, V. Auber, P. Seban, M. Rousseaux; IGESR: A. Szymczak - Organisation syndicales : C. Champendal, Marie Musset, Eric Barjolle (SNIA-IPR UNSA), J-François Gaboret, S. Collet (SI.EN UNSA); E. Nicolet, A. Castel, (SUI-FSU)

Cette seconde réunion du GT est consacrée à la réécriture de la circulaire de missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale. Une « ébauche de plan » a été transmise le 14/04 pour support de nos échanges. Un courriel du, co-signé avec le SI.EN, en a auparavant mentionné la convocation tardive, pendant une période de congés pour 2 zones sur 3, assortie d'une demande de convocations en bonne et due

forme. Le Directeur rappelant le cadre du GT, hors du format CAPN, donne la parole aux OS présentes pour leurs interventions préalables.

Le SI.EN répète l'épuisement des inspecteurs, insiste sur une refonte politique du texte. L'expertise des corps d'inspection doit figurer au cœur; la question de l'évaluation des inspecteurs est liée au nouveau régime indemnitaire. Les collègues ont le

sentiment d'être dans l'exécution. Les dénoncent des évolutions négatives (EAFC, PAF, application ProxyRH, PIAL). Une logique pédagogique doit prévaloir, la notion de territoire doit être prise en compte. La mention du CNR dans le texte est critiquée.

Pour le SNIAIPR, nous réitérons notre demande d'un « état de santé » des corps d'inspection. Pas demandeurs d'une refonte mais d'un toilettage de la circulaire de 2015, qui complète le code de l'éducation (les articles 241-18 à 21 précisent nos missions), il s'agit de se doter d'un outil pour les prioriser/hierarchiser. Il s'agit d'en enlever effectivement ou de reconstruire, dans une Démarche Qualité, qui vise à l'efficacité et permettre d'atteindre une vraie QVCT.

Le SUI-FSU indique sa décision de participer malgré l'humiliation vécue dans le contexte social actuel, un dialogue social dégradé, une convocation tardive, l'état du document transmis. Une définition claire des objectifs, la priorité pédagogique, la nécessité d'un pilotage cohérent sont réaffirmés.

Le Directeur précise que cette réécriture doit prendre en compte les nouvelles missions apparues (IEF, PHC, évaluation des établissements, pilotage et référence), l'expertise des corps d'inspection sera reconnue, les dimensions territoriales d'intervention explicitées. La charge de travail trop lourde admise/entendue, il rappelle la dotation supplémentaire de 240 ETP pour la rentrée 2023.

Les échanges consécutifs au sujet de cette circulaire portent principalement sur :

- les spécificités territoriales à prendre en compte avec une responsabilisation des académies
- les périmètres d'action, les différences entre premier et second degrés qui ne nécessitent pas pour autant deux textes distincts,
- une distinction à établir entre fonctions/missions/tâches (adossée à une cartographie plus fine?), la définition de nos métiers (présence en classe, dans les établissements, accompagnement, références multiples, évaluation, contrôle).

Une deuxième partie de l'échange concerne l'évaluation, requise par le RIFSEEP, dont la partie CIA est servie cette année en l'absence avérée de procédures d'évaluation stables, critériées dans les académies :

Nous rappelons notre revendication d'investir les outils règlementaires à disposition, souvent délaissés localement : PTA, Lettres de missions\* (individuelles/collectives), l'entretien professionnel, qui légitimeraient un rapport d'activité, support de l'entretien avec l'autorité hiérarchique directe.

Le DE envisage une option d'évaluation lourde (3-4ans) en plus d'une évaluation légère annuelle. Nous convergeons syndicalement en réponse, sur un temps d'évaluation triennal, avec des validations annuelles intermédiaires.



L'IGESR constatant la difficulté d'organiser le travail des inspecteurs et de les évaluer, Pierre Moya en déduit la nécessité d'instaurer un service de la pédagogie dotée d'un chef de service, qui aurait délégation pour l'évaluation (à l'instar d'autres corps d'inspection). L'avantage en serait d'une visibilité et d'une lisibilité accrues de notre travail individuel et collectif.

Les réactions sont unanimes face à cette ligne rouge qui serait de nouveau franchie, en dépit de notre mise en garde lors de la précédente réunion de ne pas répéter les « errements du précédent agenda social ». Nous devons préciser que la difficulté d'évaluation provient de l'autorité hiérarchique, l'organisation collective et collégiale du travail des corps d'inspection est une réalité quotidienne (illustrée d'exemples du fonctionnement des collèges IA-IPR, IEN, de collèges communs, de groupes de travail transversaux et de l'organisation des tâches confiées aux CM). L'attachement à notre collégialité est lié à cette intelligence collective, ancrée dans le XXIème siècle en dépit de remarques sur l'archaïsme d'un fonctionnement hérité du XIXème siècle. C'est bien la charge de travail globale trop lourde qui est responsable, aggravée par l'organisation générale du travail qui affecte tous les services, les agents.

En vue de la réunion suivante, où la DE proposera un projet de circulaire plus abouti qui tiendra compte des éléments de ces 2 heures et demie de discussion, il est demandé de faire des propositions de « condition acceptables d'un service d'inspection ».

\* le SUI-FSU ne souhaite pas de lettre de missions systématique

\*\* les 3 OS présentes s'opposent unanimement à la constitution d'un service et s'accordent sur la proposition d'une évaluation des inspecteurs sur un temps triennal avec des validations intermédiaires annuelles (adossées au rapport d'activité).



Trois CAPN disciplinaires ont eu lieu en mai, les 11 et 22, et le 28 juin. A l'occasion de la seconde CAPN disciplinaire, nous avons rappelé à la Direction les conditions nécessaires pour un travail dans ce contexte particulier et sensible qui nécessite une étude fine des dossiers, la coordination et l'organisation de l'argumentaire. La semaine de prévenance était insuffisante pour ce faire.

La CAPN du 10 juillet a examiné la titularisation des stagiaires 2022-23 pour les trois corps concernés : IA-IPR, IEN et IJS. Il n'y a pas de situation susceptible de renouvellement de stage chez les IA-IPR.

**IA IPR**

## Opérations de gestion : mobilité et concours 2023

### ➤ Mobilité des IA-IPR

Pour les opérations de mobilité, 151 IA-IPR ont participé au mouvement 2023, contre 138 en 2022 soit une augmentation de 9,4 %. Pour rappel 137 collègues avaient participé au mouvement 2021. En revanche, le taux de satisfaction demeure pour sa part relativement stable : 51% en 2023, 49% en 2022 et 50% en 2021. A noter que 79% des demandeurs ayant obtenu satisfaction le sont sur leur vœu 1, en légère baisse par rapport à 2022 (81%).

Concernant les motifs, 49% des demandes sont formulées au titre des priorités légales (rapprochement de conjoints, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et centre des intérêts matériels et moraux outre-mer), 62% de ces demandes ont été satisfaites. 39% des demandes le sont pour convenance personnelle. Parmi eux, un tiers environ (32 %) ont obtenu satisfaction. Enfin, 20 collègues nous ont mandatés dans le cadre de la procédure de recours.

### ➤ Concours 2023

Il se caractérise par une baisse de 43 % du nombre de postes ouverts au concours : 80 contre 140 en 2022, et donc une baisse du nombre de lauréats : 80 contre 112 en 2022. Les collègues recrutés sur liste complémentaire sont en hausse, au nombre de 20 en 2023. Ils sont tous affectés sur un poste.

Les affectations ont été publiées lundi 12 juin 2023 dans le Portail Lauréat. Les lauréats acceptent ou refusent leur affectation sous 48 heures. Nous ne disposons pas actuellement du taux de démissions.

À l'issue de la phase d'admissibilité, 2 disciplines apparaissent sans marge : Philosophie et Biotechnologies génie biologique, 2 disciplines avec une marge très faible : Espagnol et Sciences médico-sociales.

À l'issue de la phase d'admission, 2 disciplines sont déficitaires : Espagnol et Sciences médico-sociales.

DISCIPLINE	POSTES AU CONCOURS	ADMISSIBLES	ADMIS
Allemand	3 (0)	6	3
Italien	1 (0)	2	1
Philosophie	2 (0)	2	2
Espagnol	6 ( )	7	5
Sciences médico-sociales	2 (4)	3	1
Education physique et sportive	9 (10)	17	11 (9LP 2LC)
Biotechnologies génie biologique	2 (3)	2	2
Mathématiques	5 (15)	10	9 (5LP 4LC)
Anglais	7	11	9 (7LP 2LC)
Sciences et techniques industrielles	4 (8)	10	6 (4LP 2LC)
Sciences de la vie et de la Terre	5 (8)	9	6 (5LP 1LC)
Lettres	6 (14)	18	8 (6LP 2LC)
Economie et gestion	3 (7)	8	6 (3LP 3LC)
Sciences économiques et sociales	2 (2)	4	3 (2LP 1LC)
Histoire-Géographie	6 (14)	11	9 (6LP 3LC)
Physique Chimie	5 (7)	9	5
Education musicale	1 (4)	2	1
Etablissements et vie scolaire	11 (24)	35	11
<b>SESSION 2023 (2022)</b>	<b>80 (140)</b>	<b>178 (164)</b>	<b>78 (112)</b>

### ➤ Postes d'IA-IPR à la rentrée 2023

Il y a 151 postes vacants à pourvoir par 98 lauréats du concours (78 LP 20LC). Près de 30% des postes au 1er septembre 2023 ne sont pas pourvus par voie de concours (hors démissions, en faible nombre cette année). Une partie d'une ou plusieurs équipes disciplinaires manquant, la situation peut toujours être critique à la rentrée. Une liste d'affectations des stagiaires 2023 a été transmise par la DE à la CAPN du 10 juillet. La liste complète des opérations de mobilité est transmise mi-septembre.

Le SNIA-IPR accompagne les collègues dans les opérations de mobilité. Pour la mutation : Mohammed Darmame et Christian Champendal ont répondu aux nombreuses questions et pour l'affectation des lauréats, Fabrice Browet et Jean-Luc Massey ont animé une réunion d'accueil en visioconférence. Ils rencontreront la promotion à l'IH2EF - Futuroscope lors du premier présentiel le 19 septembre.

**Christian Champendal** Secrétaire général  
et **Mohammed Darmame** Secrétaire général adjoint



### **Bureau national Snia-ipr UNSA, 11 juillet à Lyon :**

Le bureau a préparé l'installation du prochain bureau après élections. Des informations sur les modalités de scrutin à distance suivront.

### **Congrès UNSA à Dijon, 6-8 juin à Dijon :**

Le Snia-ipr UNSA a participé aux débats et aux votes lors de ce moment de vie syndical de l'Union dont l'UNSA Education est une des fédérations principales.

### **Bureau national UNSA-Education, 21 mars à Ivry sur Seine :**

L'éditorial de ce numéro reprend les éléments de l'intervention du Snia-ipr. Lors de cette instance il a été largement question de mobilisation sociale et de la préparation du congrès de l'UNSA les 6, 7 et 8 juin prochains à Dijon.

## INSTANCES



**FS du CSAMEN** de l'année scolaire 2022-2023 : suivi et accompagnement des personnels victimes de violences ou de menaces : projet d'instruction-cadre ; mise en place des FS des CSA ; endométriose et travail : fiche ministérielle; médecine de prévention ; Op@le / RenoiRH : avis proposés au vote par l'Unsa Education.

**CSA MEN 04/07 2023** : Décret relatif à la prorogation des modalités de recrutement dérogatoires à Mayotte des professeurs certifiés et des professeurs des écoles. Décret modifiant le décret n° 81-487 du 8 mai 1981 fixant le régime de rémunération applicable à certains emplois de direction d'établissement ou de formation relevant du ministre de l'éducation (SEGPA).

**CSA MEN 20/06 2023** : Projet de décret relatif à l'organisation du remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré ; Projet de décret modifiant le décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans l'un des corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale. Point d'information sur les retraites (DGRH).

**CSA MEN** du 31/05 2023 : Le CSA Men portait à l'ordre du jour les textes d'application du Socle et du Pacte. L'intersyndicale a boycotté l'instance en raison du refus persistant du Ministère de soumettre au vote les textes relatifs au Pacte. La déclaration

intersyndicale en préambule du CSA Men reprend notre positionnement commun contre le Pacte.

**CSA MEN 03/04 2023** : Amendement au Règlement Intérieur suite CSFPE (avis) ; Agenda social 2023 (débat), Charte d'engagement pour une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles des ATSEM (information).

**La déclaration liminaire de l'UNSA Éducation : Il est temps d'apprendre à voir ce qui est sous vos yeux.**

**CSE 28/06/2023** : Projet d'arrêté portant dispositions transitoires relatives à certains candidats à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international » (BFI) Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au label « Lycée des métiers ».

**CSE 15/06/2023** : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4).

**CSE 17/05/2023** : Deux textes d'application de la loi Rilhac pour l'exercice de la fonction de directeur-directrice d'école ; projets d'arrêtés fixant le programme d'enseignement scientifique des classes de 1<sup>ère</sup> et Tale de la voie générale - une modification pour Parcoursup.

# Le rôle du DDFPT renforcé



**Le Snia-IPR UNSA était au Lycée des Eucalyptus à Nice pour le Conseil national du syndicat des Directeurs délégués de l'UNSA-Education, le SN2D UNSA. Leur secrétaire général nous fait le plaisir d'une expression syndicale sur l'évolution de la voie professionnelle.**

Une des 12 mesures de la réforme de la voie professionnelle renforçant la liaison lycée-entreprise est la création d'un bureau des entreprises (BDE) visible et identifiable pour tous. C'était une des revendications portées par notre syndicat dans les groupes de travail ministériels. Ce BDE sera placé sous la responsabilité du chef d'établissement et piloté par le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) dont le pilotage pédagogique et le développement de l'écosystème des lycées font partie des missions.

Si l'on peut regretter la précipitation et les grandes différences de mise en œuvre des BDE au sein des académies, le SN2D-Unsa reconnaît la volonté de créer une équipe renforcée autour des DDFPT pour les soutenir dans leurs actions en complémentarité

avec les missions du pacte de la voie professionnelle. Ce BDE devrait permettre d'améliorer la qualité des PFMP, de mieux accompagner les élèves dans leurs recherches, dans leur choix d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études et d'ancrer davantage les EPLE dans leur bassin d'emplois.

Les sections de STS sont également éligibles au pacte qui devra servir là encore à renforcer la liaison bac pro-BTS et proposer des projets pédagogiques innovants en soutien des élèves issus de baccalauréat professionnel dont le taux de décrochage et d'abandon reste trop important.

***Faire réussir en voie professionnelle : épanouissement et insertion professionnelle***

Le travail à mener sur la démarche pédagogique et les cartes des formations sera prégnant. Renforcer la collaboration et le lien avec les corps d'inspection sera pour le SN2D UNSA une étape importante et nécessaire.

**Dominique Pouchain** Secrétaire général du **SN2D UNSA**  
(Directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques)

## Parutions UNSA-Éducation

### Le Snia-IPR UNSA à l'honneur

- **L'Éduc' Mag N°175** présente le Snia-IPR
- **QDE n°49** Apprendre la démocratie: Peut mieux faire ?
- **Lettre n°155 de l'UNSA Éducation**  
27 juin 2023 : Améliorer l'évaluation des élèves, un enjeu pour notre système éducatif
- **Baromètre 2023** : vous y avez participé ?
- **L'Enseignant du SE UNSA**  
nous questionne sur les continuités école-collège-lycée du point de vue des IA-IPR ?





# Sciences à la rentrée :

## nouveaux programmes de Science et Technologie Cycle 3 et Enseignement scientifique en cycle terminal

Suite à l'annonce du ministre de l'Éducation Nationale dans les médias le 12 janvier, la mobilisation d'une heure hebdomadaire de consolidation (soutien) ou d'approfondissement en français ou en mathématiques pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> sera rendue possible, à coût constant, par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme de sciences et technologie en sixième.

Le ministre Pap Ndiaye a ensuite saisi le Conseil supérieur des programmes pour adapter le contenu des programmes de ST au cycle 3 au nouveau volume horaire. La réduction d'une heure en 6<sup>e</sup> amène à un volume théorique total de 252h, dont 144h en cours moyen (2h hebdomadaires).

Le CSP a rendu public le 6 avril 2023 le projet de programme de sciences et technologie pour le cycle 3 pour une première consultation des personnels et des partenaires. Des modifications ont été présentées en commissions spécialisées le 24 mai 2023. Le texte n'a pas été modifié suite à cette commission malgré les nombreuses remarques. Il a fait l'objet d'une trentaine d'amendements, dont certains repris. Malgré ces améliorations, il a recueilli à l'unanimité l'avis « contre » de toutes les organisations syndicales au CSE du 15 juin. Cet avis est consultatif, le texte publié au [BO du 22 juin](#) modifie l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement des cycles 2, 3 et 4 pour faire évoluer le programme de sciences et technologie en cycle 3.

Quatre thématiques ont été retenues : « Matière, mouvement, Énergie et information », « Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent », « Les objets techniques au cœur de la société », « La Terre, une planète peuplée par des êtres vivants ». Ce programme applicable dès la rentrée 2023, s'avère être tellement ambitieux qu'il en devient irréaliste. En effet, une grande partie des notions de technologie ont été glissées dans les attendus de fin de cours moyen. Exemple dans le thème « Les objets techniques au cœur de la société » toutes les compétences sont à maîtriser en fin de CM2.

De plus, la formation des élèves en sciences et en technologie s'appuie également sur le développement de compétences dans le domaine du numérique. Quelques principes de l'algorithmique sont ainsi introduits dès le cours moyen par le biais d'un apprentissage de la programmation par blocs. Or, faute d'une formation initiale correspondante et sans formation adéquate, pourtant indispensable d'ici la rentrée de septembre, il apparaît que quasiment aucun PE ne sera en mesure d'enseigner ce programme.

Par ailleurs, les compétences attendues en fin de CM dans les chapitres « Démarche de conception et de réalisation d'un objet technique » et « Programmation d'objets techniques » nécessitent des équipements non présents dans les écoles.

Ni la formation initiale en MASTER MEEF ni la formation continue des PE n'ont à ce jour pris en compte ce fort changement de programme. Le bureau de l'information de la DEGSCO met

en avant les nombreuses [formations en ligne](#) présentées aux Correspondants Académiques pour les Sciences et Technologies (CAST) le 15 mai. Si ces formations constituent de véritables ressources de qualité, leur consultation montre un temps d'appropriation sur les plans didactique et pédagogique particulièrement chronophage. Sur quels temps dédiés les PE et les enseignants de collège pourront-ils se les approprier d'ici la rentrée de septembre d'une part et au cours de l'année scolaire d'autre part ?

Quant aux changements d'enseignement pour la 6<sup>ème</sup>, les notions de Physique-Chimie et SVT sont revues à la hausse pour un maximum de 108h d'enseignement. On peut regretter la disparition d'une l'approche par l'Enseignement Intégré des Science et Technologie (EIST) qui était prônée dans la version de 2015.

Tous les pays en tête dans les formations scientifiques de l'OCDE décloisonnent les enseignements des sciences en s'appuyant sur des recherches qui démontrent l'efficacité de l'approche STEM (science, technology, engineering, and mathematics) ou STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). En France, on revient à un enseignement en « tuyaux d'orgue » avec des savoirs fondamentaux et d'autres qui ne le sont pas.

L'actualité de l'enseignement des sciences et de mathématiques a été riche cette année. Vous trouverez également dans le [BO du 22 juin](#) la modification des programmes d'enseignement scientifique de la classe de première et de terminale.

Ceux-ci ont été revus car la version du 17 janvier 2019 avait dû subir une greffe en mathématiques pour faire face aux polémiques médiatiques concernant l'abandon de cette discipline dans le tronc commun du nouveau cycle terminal au lycée général. Puisqu'une formation minimale obligatoire revient en première et terminale l'an prochain, le contenu de l'enseignement scientifique a ainsi été revu. Il aurait été opportun de le toiletter et de le rendre plus attractif. Là encore, les textes présentés au CSE ont fait l'unanimité des votes « contre » de la part des organisations syndicales.

Plus largement, une réflexion globale sur la place des mathématiques au lycée dès la seconde, qui articule les parcours de spécialités avec les nécessités des voies de formation dans l'enseignement supérieur dans lesquelles les mathématiques sont présentes presque partout, aurait été nécessaire. Le SNIA-IPR a produit des analyses détaillées, largement diffusées. Si les conclusions ont été appréciées, aucune n'a vu de réelle concrétisation dans les décisions.

Il faudra certainement encore attendre les enquêtes PISA ou TIMMS dans quelques années pour constater à nouveau le recul de l'enseignement des sciences et technologie en France. Il est dommage que les analyses expertes ne soient pas davantage prises en compte dans les choix politiques et budgétaires.

**Fabrice Browet - DA Amiens**  
**et Philippe Janvier - DA Bordeaux, membres du BN**

# Audition au Sénat sur l'autonomie des établissements



**Le Snia-IPR UNSA, représenté par Christian Champendal et Mohammed Darmame, a été auditionné le 16 mai par une commission du Sénat composée de Mme Annick Billon, M. Max Brisson et Mme Marie-Pierre Monier. Leur questionnaire a permis un tour des académies, un retour a été fait à la commission.**

- 1- Quel est rôle des IA-IPR et plus largement des inspecteurs territoriaux dans l'accompagnement des établissements scolaires et de leurs projets.
- 2- Quels freins rencontrez-vous dans cet accompagnement ? L'engagement n° 4 du Grenelle de l'éducation prévoit de « personnaliser l'accompagnement des professeurs ». Selon le ministre[2], cet engagement doit permettre pour les inspecteurs les « gains suivants » : - « mieux répartir la charge de travail, permettre la mise en place de l'accompagnement personnalisé des équipes dans le cadre du PPCR, leur redonner le temps de rester en établissement et de travailler avec les équipes ; - constituer des équipes avec les CMI2D[3] ; créer un vivier, redonner de l'attractivité au métier d'inspecteur et permettre une plus grande continuité entre enseignement et inspection grâce au service partagé ; - répartir les évaluations d'établissements sur tous, IPR, IEN et CPC ou CMI2D, pour créer une culture partagée de l'évaluation ; - généraliser les fonctions de référent d'établissement, de réseau ou de bassin, afin de fluidifier les relations entre les chefs d'établissement et les personnels d'inspection grâce à une meilleure connaissance du rôle et du métier de chacun ».
- 3- Quel regard portez-vous sur ces objectifs/gains espérés ? Peut-on déjà en tirer un premier bilan, notamment la fonction de référent d'établissement
- 4- Quels sont les freins, selon vous, à l'exercice par les établissements scolaires de leurs marges d'autonomie prévues par les textes ?
- 5- Comment êtes-vous associés au niveau national à la démarche d'évaluation des établissements du second degré, sous l'égide du conseil d'évaluation de l'école ? Comment accompagnez-vous localement un établissement scolaire qui réalise son évaluation ?
- 6- Faut-il revoir les modalités d'évaluation des enseignants, afin de renforcer le rôle des chefs d'établissement du second degré ?
- 7- Êtes-vous associés à la mise en place du fonds d'innovation pédagogique ? (accompagnement des établissements dans la définition et la mise en place de leurs projets par exemple).

***Un développement figurera dans le numéro de rentrée #113***



# Inspecteur, métier à risques ?

« Bienvenue dans ce groupe et bravo pour avoir eu le courage de venir jusqu'ici ».



La coach nous accueille, une infirmière expérimentée, rejointe par un médecin psychiatre responsable de l'unité burn out en hospitalisation de jour dans cette clinique située dans un écrin de verdure, en périphérie de l'agglomération toulousaine. L'équipe est complétée par un psychologue clinicien spécialisé dans la problématique de l'épuisement. Me voilà engagé dans un module burn out de deux mois, deux fois par semaine, avec 5 autres personnes en épuisement professionnel. J'ai eu la chance d'être admis, les sessions sont très demandées...

Autour de moi, chacun prend la parole et se présente : cadre d'un groupe bancaire, ancien directeur d'agence et inspecteur du groupe, cadre de la grande distribution responsable d'un rayon dans une grande enseigne, responsable de l'administration hospitalière, assistante sociale du secteur public et médiatrice sociale intervenant dans un quartier défavorisé. Vient mon tour. J'explique que je suis inspecteur dans l'éducation nationale, ancien principal de collège, en épuisement professionnel sévère. Tous, comme moi, sont abîmés dans l'exercice de leur fonction, à un tel point que travailler est devenu impossible.

Quand votre corps ne répond plus, quand marcher devient difficile, quand vous n'avez plus la force de prendre le volant de votre voiture et que votre corps se met brutalement en sommeil, comme une machine qui décélère automatiquement et ne répond plus aux « injonctions », il faut se résoudre à l'arrêt de toute activité.

Comment en est-on arrivé là ? L'infirmière sort une petite cuillère. La parabole paraît un peu enfantine, mais si réaliste de ce que vit une personne en épuisement professionnel : tous les jours, chaque individu a besoin de 50 petites cuillères. Il nous faut chaque jour un certain nombre de cuillères pour notre vie quotidienne, nous occuper de nos proches, travailler, faire les courses... L'idéal étant de ne pas dépenser en énergie notre lot de 50 unités.

Nous avons tous subi une forme de pression et donné au-delà de nos limites tant et si bien que jour après jour, nous avons épuisé notre stock et nous sommes habitués à dépenser nos 50 cuillères jusqu'à fonctionner à crédit, avec un stock de 20 cuillères par jour, puis moins et encore moins jusqu'au point de rupture. Récupérer, retrouver 50 cuillères par jour, va nous prendre beaucoup de temps. Ce sera pendant des semaines, des mois, le combat de chaque jour.

À vrai dire, je n'ai rien vu venir. J'ai toujours beaucoup travaillé. À 31 ans, j'étais déjà personnel de direction, à 42 ans principal de collège, à 46 ans IEN et à 52 ans IA IPR Etablissement et Vie Scolaire. Durant toutes ces années, comme beaucoup de personnels d'encadrement, j'ai connu plusieurs académies et la situation de célibataire géographique du lundi au vendredi comme la plupart des nouveaux inspecteurs lauréats du concours. Et cela tout en ayant trois enfants dont un dernier fils en situation de handicap, autiste, qui demande une forte présence et beaucoup d'accompagnement.

Pendant les premiers mois, j'ai réussi à gérer mes deux vies, avec l'appui de ma femme. Mon nouveau poste d'IA IPR m'a conduit dans une académie très éloignée de notre domicile. Malgré cela, j'ai beaucoup aimé ce métier et j'ai vécu dans la toute-puissance du lundi au vendredi, trouvant même l'énergie pour courir deux fois une heure par semaine, en soirée. Les 6 derniers mois, ma nouvelle voiture a pris 50 000 kilomètres entre mes déplacements professionnels, avec des journées consacrées quasi exclusivement au travail et mes retours au domicile dans mon académie d'origine. Je me souviens encore de l'incompréhension qui était la mienne quand appelé un Lycée où l'emploi du temps n'était pas fait début septembre, je me suis trouvé face à un personnel de direction en burn out sévère. Jamais je n'aurais imaginé me retrouver dans la même situation.

Le problème a été de tenir dans la durée. L'éloignement géographique est devenu une problématique majeure. Mon fils autiste à l'approche de l'adolescence est devenu beaucoup plus difficile à gérer, jusqu'à ce que la situation soit difficilement tenable à brève échéance. Faire face aux crises d'un grand adolescent autiste sévère s'est avéré de plus en plus compliqué pour ma femme. Ma présence dans la famille est devenue indispensable. Mais la particularité de ma situation familiale n'a pas pu être prise en compte dans le cadre du mouvement, conformément aux critères de priorité en vigueur, et je n'ai pas obtenu ma mutation malgré deux postes disponibles dans mon académie d'origine (l'année suivante non plus malgré encore deux postes à nouveau disponibles...). La situation intenable et faute de mieux, j'ai demandé un détachement sur un poste de principal dans mon département d'origine. J'ai été nommé principal-adjoint (dans un collège en REP+), ce qui m'a fait reculer de 22 ans dans ma carrière. Sur ce poste j'ai eu « la fracture », un effondrement brutal en milieu d'après-midi, le 4<sup>ème</sup> jour, suivi d'un épuisement sévère qui s'est inscrit dans la durée.

À plusieurs reprises, j'ai essayé de reprendre, d'abord comme personnel de direction, puis comme IA IPR dans une académie limitrophe. Mais le corps garde la mémoire de ce qu'il a vécu : j'ai vécu cinq récurrences d'épuisement avec chaque fois plusieurs mois pour remonter la pente. J'ai dû me résoudre à demander un congé de longue durée pour raison médicale et le conseil médical m'a reconnu une incapacité totale et définitive au métier d'inspecteur.

Dans mon malheur, je sais que j'ai eu de la chance. Mon corps a bien réagi. Il a décélééré, il n'a pas pu suivre parce qu'il n'était plus en mesure de répondre à mes attentes. Mais il ne s'est pas arrêté. D'autres ont eu moins de chance. Durant ma carrière, j'ai vu plusieurs collègues nous quitter brutalement. Sur le coup, cela vous secoue, on en parle entre collègues, puis on s'habitue, on oublie et on continue. Avec le recul, je comprends ce que veut dire « rester vigilant ». La santé n'a pas de prix.

Ce vécu m'a donné la volonté d'écrire. « Papa revient vendredi, le fils autiste de l'inspecteur d'académie » raconte la vie d'une famille ordinaire avec un enfant différent, avec un double regard, celui du père d'un enfant autiste et celui d'inspecteur cadre du système éducatif, avec l'espoir que d'autres n'aient pas à vivre ce que j'ai vécu.



**Bruno CORIN**

IA IPR EVS en congé longue durée



### **"Papa revient vendredi – Le fils autiste de l'inspecteur d'académie"**

disponible à la commande  
sur le site des éditions le Lys bleu,  
les droits d'auteur vont à Autisme France



# ORLÉANS-TOURS



L'académie d'Orléans-Tours est une académie régionale. Riche de six départements, ses deux capitales Tours et Orléans définissent l'axe ligérien. Le Cher et l'Indre sont des départements plus ruraux, quand l'Eure-et-Loir bénéficie de sa proximité avec la région parisienne. Cette vaste académie nécessite quelques heures de déplacements pour se rendre d'un point à l'autre, ce qui en fait à la fois un charme et une contrainte évidente. Les membres du collège des la-lpr apprécient de se retrouver et font jouer une solidarité culturelle ; désormais des collèges communs avec les IEN 2D sont aussi d'actualité. Les lycées bénéficient d'un référent la-lpr, les la-lpr sont également référents de bassins, sous-unité géographique de l'académie. Les dossiers sont répartis entre tous permettant ainsi à chacun d'opérationnaliser le pilotage de dossiers académiques. L'académie connaît un nouvel élan par la refondation de son projet qui devrait aborder quatre axes : les savoirs fondamentaux, le bien être au travail, l'ambition scolaire et l'identité des territoires de l'académie. Les Délégués académiques, Aliénor et moi-même, ont la satisfaction de pouvoir transmettre le flambeau à notre collègue la-lpr d'anglais, Farid Zaïdi à qui nous souhaitons le meilleur en sachant qu'il pourra aussi compter sur notre soutien.

Aliénor Véronèse et Cyril Desouches  
Délégués Académiques

## Délégués académiques

**Nous remercions vivement les délégués syndicaux académiques, qui passent le relai, et leur souhaitons une excellente continuation :** Aliénor Veronese et Cyril Desouches (ORLÉANS-TOURS), Brice Sicart (CRETEIL), Christelle Charrier (GUADELOUPE), Frédérique Hannequin (MARTINIQUE), Loetizia Fayolle (MAYOTTE)

**Nous remercions les nouveaux délégués qui prennent la suite et souhaitons une chaleureuse bienvenue à :** Stéphane Ami (GUADELOUPE), Eric Emery (MARTINIQUE), Christelle Charrier (MAYOTTE), Farid Zaïdi (ORLÉANS-TOURS), Véronique Couture (VERSAILLES).

## International

### Quoi de neuf pour l'éducation au Tchad ? [VIDEO](#)

Jokebed Djikouloum MOUNGALBAYE, vice-présidente du SET (Syndicat des Enseignants du Tchad), explique la situation de l'enseignement dans son pays et les revendications de son syndicat.

Christian Champendal  
Conseiller secteur international UNSA-Education



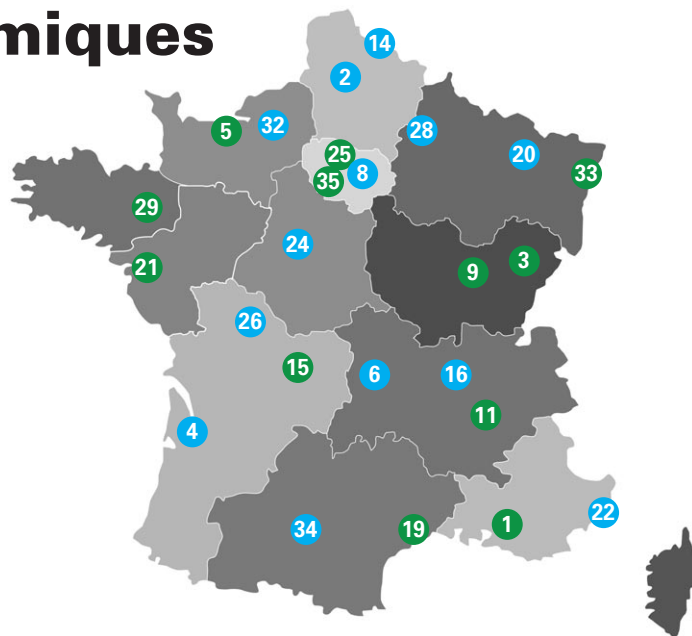
## L'agenda du Secrétariat général - Avril - Mai - Juin 2023



- 13 juillet Réunion lignes directrices de gestion carrière promotions
- 12 juillet Réunion mission le recteur Marois (collège et lycée )
- 11 juillet Bureau national du SNIA-IPR
- 10 juillet CAPN de titularisation des stagiaires
- 5 juillet GT " missions des corps d'inspection"
- 4 juillet Exécutif national UNSA Education
- 30 juin Bilatérale - Collège: Instances de pilotage (DGESCO)
- 28 juin Conseil supérieur éducation (CSE) / CAPN disciplinaire
- 27 juin Comité suivi du lycée d'enseignement général et technologique
- 22 juin GT missions des inspecteurs
- 21 juin Bureau national UNSA Éducation
- 15 juin Conseil supérieur éducation (CSE)
- 12 juin Comité Stratégie Développement UNSA Education (CSD)
- 6-8 juin Congrès UNSA Dijon
- 1<sup>er</sup> juin Conseil national SN2D UNSA – Nice
- 22 mai CAPN disciplinaire et examens des recours à la DE
- 17 mai Conseil supérieur éducation (CSE)
- 16 mai Sénat - Commission de la culture, de l'éducation et de la communication - autonomie des établissements scolaires
- 15 mai Exécutif nationale UE
- 9 mai Groupe de travail fédéral sur le bâti scolaire et la transition écologique
- 26 avril AEF projet évaluation lycée
- 25 avril Rencontre SNIA-IPR - CNESCO
- 24 avril Bilatérale - Echanges autour du collège
- 17 avril Agenda social -GT missions des inspecteurs
- 11 avril Point d'avancement sur la trajectoire SIRH
- 7 avril Coordination fédérale : nouvelles modalités de paiement des indemnités éducation prioritaire
- 5 avril Multilatérale Collège



# Les délégué.e.s académiques du **SNIA-IPR**



**12**  
GUADELOUPE

**17**  
MARTINIQUE

**13**  
GUYANE  
FRANÇAISE

**31**  
LA REUNION

**18**  
MAYOTTE

**23**  
NOUVELLE  
CALÉDONIE

**27**  
POLYNÉSIE  
FRANÇAISE

**10** IH2EF

**30** RETRAITÉS

<b>1</b> AIX-MARSEILLE	Pierre-Olivier THEBAULT	DA	pierre-olivier.thebault@ac-aix-marseille.fr
<b>2</b> AMIENS	Fabrice BROWET	DA-BN	fabrice.browet@ac-amiens.fr
<b>3</b> BESANCON	Jean-Luc BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
<b>4</b> BORDEAUX	Philippe JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
<b>5</b> CAEN	Bruno DESCAMPS	DA	bruno.descamps@ac-normandie.fr
<b>6</b> CLERMONT	Henri DURAN	DA	henri.Duran@ac-clermont.fr
<b>7</b> CORSE	Sylvie FONTANA	DA	sylvie.fontana@ac-corse.fr
<b>8</b> CRETEIL			En cours
<b>9</b> DIJON	Paul GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
<b>10</b> IH2EF	Agnès GIZARD	DA-BN	agnes.gizard@ac-lyon.fr
<b>11</b> GRENOBLE	Christian CHAMPENDAL	CAPN-DA-BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
<b>12</b> GUADELOUPE	Stéphane AMI	DA	stephane.ami@ac-guadeloupe.fr
<b>13</b> GUYANE	Vincent THIERRY	DA	thierry.vincent@ac-guyane.fr
<b>14</b> LILLE	Stéphane HENRY	DA	stephane.henry@ac-lille.fr
<b>15</b> LIMOGES	Franck LUCHEZ	DA-BN	franck.luchez@ac-limoges.fr
<b>16</b> LYON	Jean-Luc COURNAC	DA	jean-luc.cournac@ac-lyon.fr
<b>17</b> MARTINIQUE	Eric EMERY	DA	eric.emery@ac-martinique.fr
<b>18</b> MAYOTTE	Christelle CHARRIER	DA	christelle.charrier@ac-mayotte.fr
<b>19</b> MONTPELLIER	Cyril MOLLERA	DA	cyril.mollera@ac-montpellier.fr
<b>20</b> NANCY-METZ	Romuald TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
	Marianne WOJCIK	DA	marianne.wojcik@ac-nancy-metz.fr
<b>21</b> NANTES	Didier GOUILL	DA	dgouill@ac-nantes.fr
<b>22</b> NICE	Christophe GOBERT	DA	Christophe.Gobert@ac-nice.fr
<b>23</b> NOUVELLE CALEDONIE	Laurent CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
<b>24</b> ORLEANS TOURS	Farid ZAÏDI	DA	farid.zaidi@ac-orleans-tours.fr
<b>25</b> PARIS	Aurélie SURATTEAU	DA -BN	aurelie.Suratteau@ac-paris.fr
	Thierry ROLANDO	DA	thierry.rolando@ac-paris.fr
<b>26</b> POITIERS	Éric BARJOLLE	DA	eric.barjolle@ac-poitiers.fr
<b>27</b> POLYNESIE	Sylvie MARTINEAU	Contact	
<b>28</b> REIMS	Patrick BORLOZ	DA	patrick.borloz@ac-reims.fr
<b>29</b> RENNES	Gilles PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
<b>30</b> RETRAITES	Danielle KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
<b>31</b> REUNION	Annik AMADEUF	DA	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
<b>32</b> ROUEN	Hervé KERADEC	DA	herve.keradec@ac-rouen.fr
<b>33</b> STRASBOURG	Audrey STEINMANN	DA	audrey.steinmann@ac-strasbourg.fr
<b>34</b> TOULOUSE	Fabien VERGEZ	DA	fabien.vergez@ac-toulouse.fr
	Ludovic LEGRY	DA	ludovic.legry@ac-toulouse.fr
<b>35</b> VERSAILLES	Véronique COUTURE	DA	Veronique.Couture@ac-versailles.fr

DA : délégué académique • BN : membre du bureau national • CAPN : membre de la commission administrative paritaire nationale

# Bulletin d'adhésion

## Rejoignez le SNIA-IPR !

# Snia-ipr



### DESTINATAIRE

Votre délégué académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier - 5, Place Clemenceau - 25300 PONTARLIER  
ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat - 94853 IVRY/SEINE

### ADHÉRENT\*

Je soussigné(e)  Mme  M.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : ..... Académie : .....

Adhère  Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

**Important : Les Cotisations au titre de l'année scolaire 2023-2024 doivent être réglées avant le 31 décembre 2023 pour donner lieu à la réduction fiscale au titre de la déclaration de revenus 2023.**

### COTISATION\*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **renouvellement de cotisation**), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **première adhésion**), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de .....

### PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

- le paiement direct par carte bancaire sur le site est à privilégier** ; pas de bulletin à transmettre, il sera généré automatiquement.
- par virement bancaire** avec bulletin d'adhésion complété et signé à remettre à votre délégué académique : au bénéfice de Ass SNIA-IPR. BP BFC PONTARLIER-00007  
IBAN : FR76 1080 7000 0772 4217 2616 620 BIC : CCBPFRPPDJN
- par chèque**, à l'ordre de **SNIA-IPR** - À remettre à :
  - **votre délégué académique** avec bulletin d'adhésion complété et signé pour envoi courrier groupé (bulletins et cotisations) au trésorier
  - à défaut : à Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat - 94853 Ivry/Seine

Je souhaite  Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature : Le ..... / ..... / .....

SIGNATURE

\* Cochez les cases correspondant à votre situation

Adhésion en ligne  
en rubrique "formulaires"

Cliquez-ici !



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1bis rue Jean Wiener 77420 Tamps-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n°07 027 738 - BPCI - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50 avenue de Pierre Mendès France 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 445 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur de écoles, Gilles fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique*

